

**Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du 06 février 2019
à 18h00 à la mairie de Vailly**

Titulaires :

Présents : STEHLIN Michaël, BRON Michaël, LOMBARD Gérald, TRABICHET Yannick, CRAYSTON José.

Excusé : DEGENEVE Alain.

Suppléants :

Présents : CORNIER Andrée, CHATELAIN Sophie, COHEN Jean-Yves.

Secrétaire de séance : LOMBARD Gérald.

• **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 28 NOVEMBRE 2018 :**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

• **AVANCEMENT TRAVAUX EXTENSION DE L'ECOLE**

Le dortoir, l'infirmerie, la buanderie et le restaurant scolaire sont terminés.

La cuisine sera opérationnelle fin février.

Le préau est accessible mais doit encore faire l'objet de quelques aménagements.

Les aménagements extérieurs seront terminés au printemps. Le parking du personnel et son accès piétonnier restent à faire.

• **PARTAGE DES ESPACES ET MATERIELS COMMUNS AVEC LA CRECHE :**

- Cuisine :

La crèche utilisera moins la cuisine que l'école au regard des effectifs et de la procédure de service des repas. Elle utilisera uniquement une partie du frigo et le lave vaisselle. Compte tenu de ces éléments le nettoyage de la cuisine sera assuré par les agents de l'école maternelle.

Gérald Lombard rappelle que si la crèche ne va pas vraiment utiliser cette installation pour le moment, cet équipement est bien commun aux 2 structures et, qu'en cas de besoin, il faudra que chacun adapte son fonctionnement afin que cet office soit le plus efficient possible.

Le 20 février le prestataire qui a fourni le matériel présentera à l'ensemble des agents son fonctionnement.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle cuisine, pour garantir la conformité du service de restauration scolaire, aux normes d'hygiènes alimentaires, il est indispensable de constituer un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS). Il s'agit d'un gros document qui définit les bonnes pratiques en matière d'hygiène alimentaire, analyse les points critiques (HACCP) et met en place le circuit de traçabilité des denrées alimentaires. La rédaction du PMS sera confiée à un organisme extérieur.

La formation HACCP qui devra être suivie par au moins 2 agents pourra éventuellement être mutualisée avec la crèche gérée par la Communauté de Communes.

- Chaufferie :

Le 1^{er} approvisionnement en plaquettes a eu lieu en décembre. La chaufferie bois est maintenant en fonctionnement. Il reste à définir la répartition entre le SIVU et la

Communauté de Communes (CCHC) des tâches d'entretien (vidage des cendres) et du suivi de l'approvisionnement en plaquettes de bois.

Les agents communaux étant plus proches géographiquement que les agents de la CCHC, il sera demandé à la commune de Lullin si ses agents pourraient assurer ce suivi.

Un contrat de maintenance devra être établi avec le chauffagiste installateur ou un autre prestataire.

La répartition des coûts de fonctionnement de cet équipement entre les 2 collectivités reste à définir. Les critères pourraient être la surface et /ou le taux d'occupation des locaux.

- Espaces verts :

La commune de Reyvroz restera en charge de l'entretien des espaces verts.

- Voirie, déneigement:

La commune de Vailly continuera d'assurer l'entretien voirie et le déneigement. Pour le déneigement du parvis et du trottoir l'achat d'un turbo pelle pourrait être judicieux.

● **AUTO LAVEUSE :**

Sur demande des agents, compte tenu de l'augmentation de la surface de sols à nettoyer, il est envisagé l'achat d'une auto-laveuse.

Se pose la question de l'achat d'un matériel qui sera mutualisé avec la crèche.

Après discussion concernant, les horaires d'utilisation du matériel pour chaque structure, le nombre d'agents utilisateurs, les lieux de stockage du matériel, Le Président, pour limiter les conflits, valide l'achat d'un matériel propre à l'école maternelle qui pourra être stocké dans la buanderie.

Gérald LOMBARD, regrette sincèrement que l'on ne puisse trouver un moyen de mutualiser ce matériel avec la crèche, d'autant que celle ci n'a pas vraiment de lieu de stockage adapté à ce type de matériel.

2 fournisseurs à qui l'on a demandé des devis viendront faire une démonstration de leur auto laveuse prochainement.

● **ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019 :**

L'agrandissement de l'école maternelle et l'organisation qui en découle vont générer quelques nouvelles dépenses de fonctionnement (vêtement et chaussures de travail, PMS évoqué plus haut, formation HACCP) qui devront être budgétés.

Au niveau de l'investissement pour compléter les travaux d'agrandissement et restructuration, les vœux sont listés :

- Auto laveuse
- Tables pour les activités périscolaires
- Vidéo projecteur pour le dortoir
- Rafrâichissement de la peinture des boiseries extérieures
- Aménagement paysager d'un jardin pédagogique
- Mobilier de pic-nique extérieur à installer à côté du restaurant scolaire
- Bancs pour la cour de récréation
- Turbo pelle pour le déneigement des trottoirs
- Structure de jeux extérieure qui pourrait être subventionnée par la Région

Après estimation des coûts de ces équipements, les priorités seront définies pour valider les dépenses à inscrire au budget 2019, lors du prochain Conseil Syndical.

- **DIVERS :**

- Conseil d'école :

- Le prochain Conseil d'école est prévu le 14 février à 17h30 à l'école.

- Inscriptions scolaires :

- Pour anticiper au plus tôt les effectifs de la rentrée scolaire 2019, il est décidé de fixer les dates d'inscription des enfants, pour l'école maternelle et les écoles primaires du 11 mars au 12 avril 2019. Comme les années précédentes, pour l'école maternelle les inscriptions seront prises dans les mairies de résidence des enfants.

- visite des locaux crèche et école maternelle :

- Une visite des locaux, à destination des élus des 3 communes, est proposée le vendredi 15 février à 18h.

Le Président,
Michaël STEHLIN

**SIVU ÉCOLE MATERNELLE
DU VAL D'HERBONNE**

18, route de l'Église
74430 LE BIOT

Prochaine réunion : Mercredi 20 mars 2019 à 18h à la Mairie de LULLIN .